

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Me Anne Tonnoir en qualité de quatrième adjointe au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Me Delphine Mertens-Charlemagne, conseillère municipale, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant à l'action culturelle, à l'enseignement artistique et à la lecture publique, auprès de Me Anne Tonnoir, adjointe au maire.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, Me Delphine Mertens-Charlemagne, conseillère municipale est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : l'action culturelle, à l'enseignement artistique et à la lecture publique.

Elle remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés aux thématiques précédemment citées ou nécessitant une collaboration des services dédiés à ces fins. Pilotage de l'activité des ateliers d'arts, de l'école de musique, suivi des partenariats artistiques en milieu scolaire, pilotage des actions de lecture publique sur le territoire de la commune, relations avec les associations culturelles de la ville.
- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2 :

La conseillère municipale assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.



Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSANT